



Les enjeux de la pêche à pied dans La Manche en 2021

Webinaire de Latitude Manche

30 mars 2021

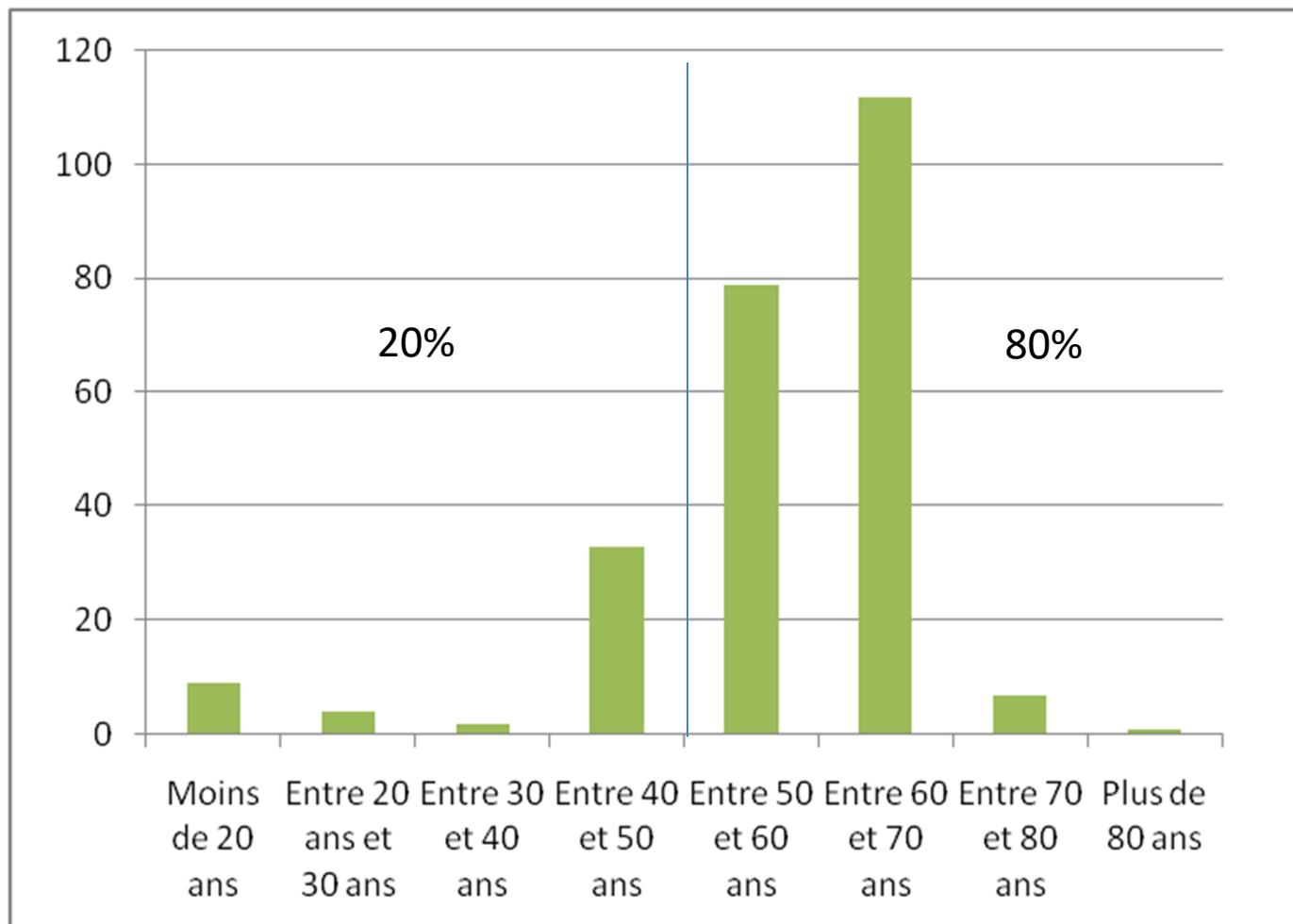
Philippe Vigoureux
Président de l'APP2R

Un territoire maritime très attractif

- Longueur de la côte 320km +/-
- Une côte en pente très douce
- Un marnage très important lors des grandes marées: jusqu'à 14 mètres entre haute mer et basse mer.
- **Une situation exceptionnelle: Sur la terre 3 lieux seulement Canada - baie de Fundy, UK-baie de Bristol, France-Granville**
- Un estran unique au monde
- Une variété de substrats
- Un paradis pour les pêcheurs à pied

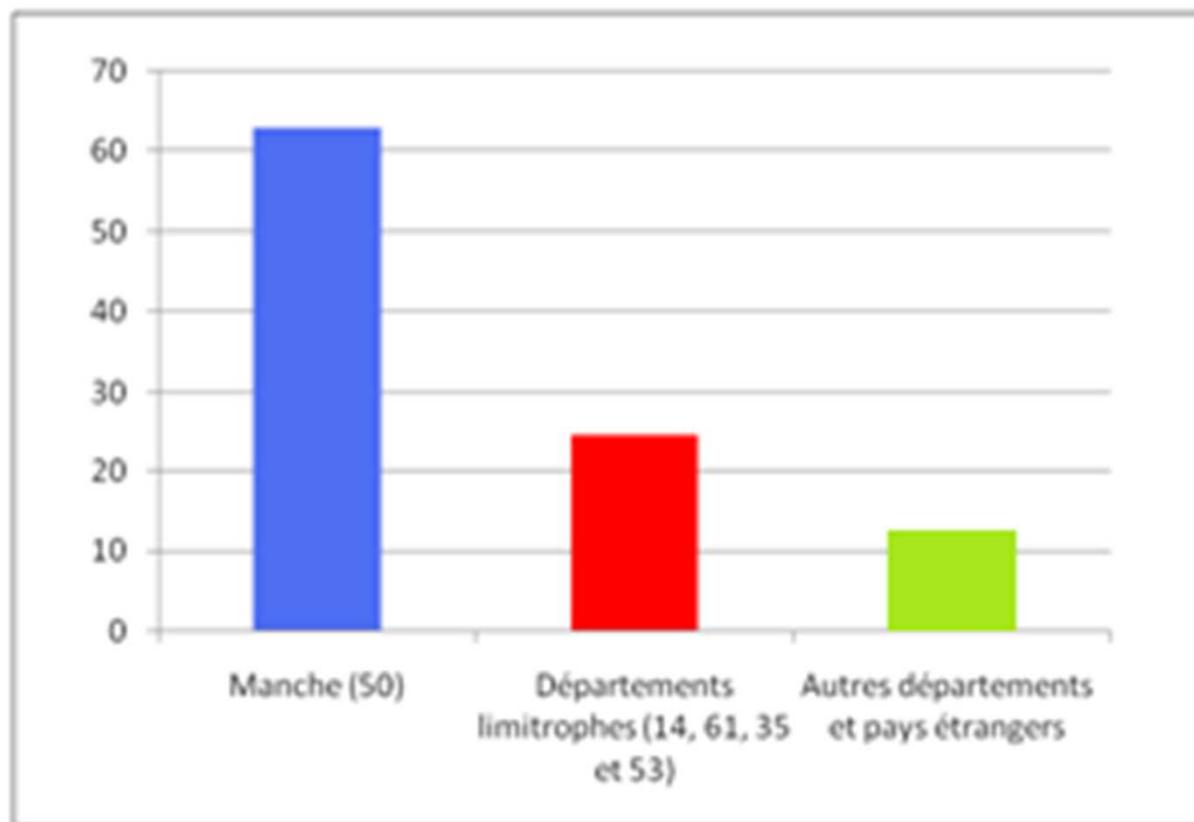


Qui sont ils?



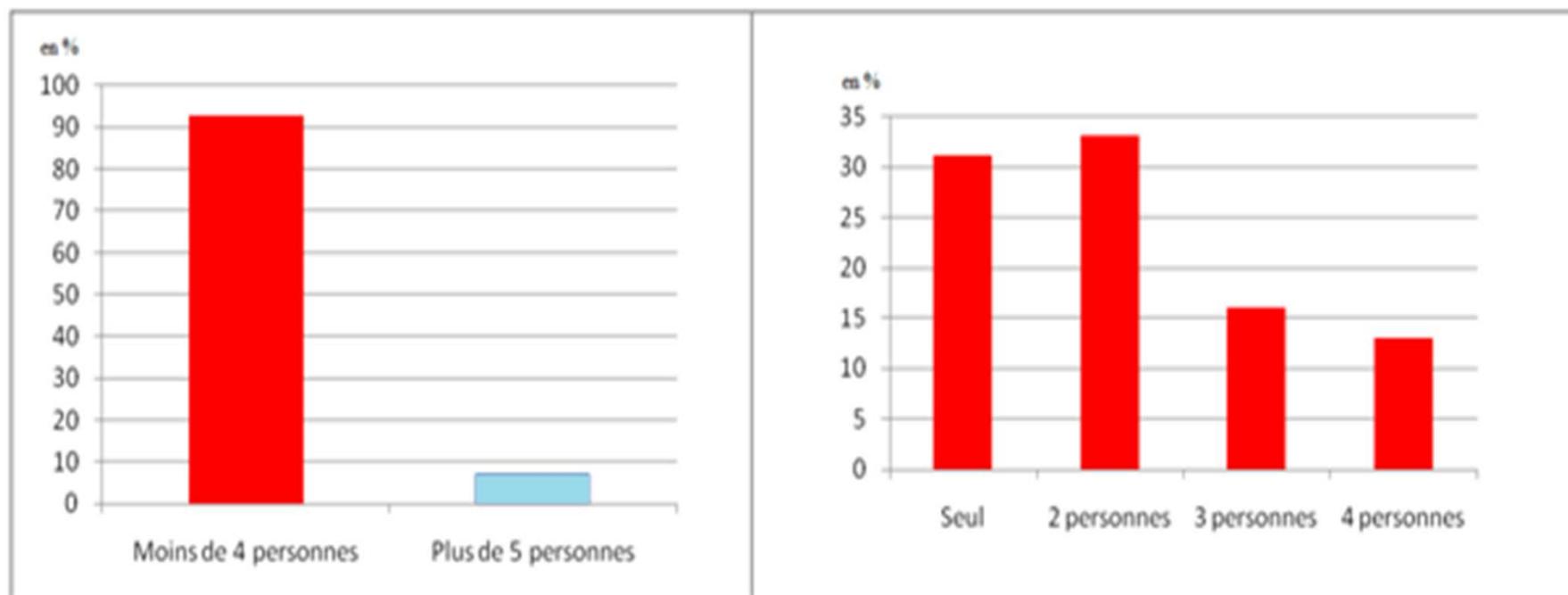
Majorité pêchent 3 à 4 fois par an

Origine géographique



62% sont des manchois

Pêcher seul ou en groupe?



1/3 en solitaire

2/3 en groupe

Beaucoup de monde

- Sur la côte ouest plus de 120000 actions de pêche par an entre Carteret et Champeaux
- Une concentration très forte aux grandes marées : le 21 août 7492 pêcheurs sur l'estran ouest . 10000 dans La Manche
- Facteurs influencants: météo, jour dans la semaine, été ou hiver, période de vacances ou non

Impacts sur le milieu marin

- Sur le stock de biomasse qui n'est pas illimité
- Sur le substrats si les engins de pêche sont trop agressifs
- Sur les deux si le public n'est pas informé des règles de base
 - Taille minimale
 - Quantité maximale
 - Période autorisée ou non
 - Engin de pêche autorisé
 - Lieu autorisé
 - Etat sanitaire convenable
 - Zones de repos biologique
 - Protection d'habitats remarquables

Pratique durable
Nous vous proposons des techniques **douces, sélectives et ludiques**, pour une pêche durable.
Pêche à la marque : L'objectif est d'identifier les marques qui laissent les coquillages, en particulier les palourdes et les coques, sur le sable. Le couteau et la griffe à dents sont les outils les plus appropriés pour ce type de pêche.
Pêche à la pioche : Technique traditionnelle pour pêcher la praire, qui consiste à l'aide d'un piquot ou d'une pelle triangulaire, à frapper le sol de manière à créer des vibrations. Ces vibrations vont stresser le coquillage, qui, en se fermant, lâche un petit jet d'eau, trahissant sa présence.
Pêche au sel : Pratique pour pêcher le couteau, sans le blesser. Lorsque vous repérez un trou en forme de clef de serrure, versez du sel et patientez quelques secondes. Le dérangement créé par l'augmentation de la salinité, encourage le mollusque à sortir de sa cachette. C'est le moment de l'attraper et de le mesurer.

Retournement des cailloux
Une pierre, deux mondes : En surface, se développent une flore et une faune adaptés aux variations de luminosité et de température ou encore à l'action des vagues. La partie abîmée de la pierre forme un refuge pour les espèces ne supportant pas les contraintes de l'assèchement et de la lumière du milieu.
Un geste simple, mais précieux : Veiller à ce que chaque pierre reste dans le bon sens est essentiel pour ne pas perturber ces deux communautés ! Remettez les cailloux dans leur état initial, après les avoir soulevés, permet de préserver la biodiversité, et la ressource.
Lorsque vous retournez une pierre sans le bon sens, elle gardra 70% de sa biodiversité et mettra environ 3 ans à la retrouver.

Pêche respectueuse de l'environnement : La pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le respect du milieu naturel, ce qui implique notamment la préservation du site et le cas échéant sa remise en état. Soulever les pierres sans les replacer dans leur position initiale est une infraction depuis le 22/02/2021.
La dégradation et l'altération des herbiers de zostère, des récifs d'herminelles et des banquettes à lanices est interdit. La pêche y est interdites à l'aide de tout engin fouisseur ou gratteur.

Réglementation des engins de pêche dans le département de la Manche
Pêcher bien c'est mieux
Que pêcher plus ... !
N° des secours en mer
Contacts
Médiateur de l'estran : 07 85 77 90 26
www.app2r.org

Une démarche environnementale départementale est nécessaire pour préserver notre capital touristique

Le rôle des acteurs du tourisme

- Accueillir le public des pêcheurs
- L'informer voire le sensibiliser
- L'éduquer aussi sur les risques de la pêche à pied
 - Risque sanitaire: zones interdites par l'ARS
 - Risque d'encerclement>>>>connaitre l'heure de la marée basse et rentrer à temps
 - Risque de chutes:>>>> pêcher en groupe



Une initiative touristique efficace: Les panneaux tactiles de Coutances Mer et Bocage

Un total global de : 4555 pages vues concernant la pêche à pied (sur 34935 pages vues au global depuis février 2020) soit 13% des consultations

|



Le rôle de l'APP2R envers les acteurs du tourisme

- Vous informer sur les nouvelles réglementations
 - Un nouvel arrêté préfectoral: Arrêté N° 34/2021 du 22 février 2021
- Vous sensibiliser sur des nouveaux aspects dans la réglementation
 - Les blocs retournés doivent être remis en place
 - La taille des râteaux et ramenée à 20cm
- Former vos personnels
- Vous fournir de la documentation : nouveaux flyers en 2021

Principales espèces pêchées	Manche
Amande de mer	Couteau, griffe, pelle, piquet
Araignée de mer	Balance, croc, époussette, gaffe à la main
Bigorneau	Bichettes, époussette, et autres
Bouquet	Griffe et râteau
Buicot	Couteau, griffe, pelle, piquet, râteau
Coque	Couteau, croc, époussette
Coquille St-Jacques	Croc, fourche, griffe, pelle, piquet
Couteau	Bichettes, époussette, et autres
Crevette grise	Balance, croc, époussette
Etrille	Balance, croc, époussette, gaffe
Homard	Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Huître creuse	Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Huître plate	Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Moule (appelés coque bleue)	Couteau
Ormeau	Couteau, croc
Palourde	Couteau, griffe, pelle, piquet, râteau
Palourde bleue	Couteau, griffe, pelle, piquet, râteau
Spirale	Couteau, griffe, pelle, piquet
Talline	Griffe à dent, râteau
Tourteau	Balance, croc, époussette, gaffe

Râteau
Largeur : 20 cm max.
Longueur des dents : 7 cm max.
Espacement entre les dents : 2 cm min.

Piquet
2 ou 3 dents max.
Espacement entre les dents : 2 cm min.

Pelle triangulaire
Longueur de la lame : 17 cm max.
Largeur de la lame : 10 cm max.

Griffe à dents
4 dents max.
Longueur des dents : 6 cm max.
Largeur : 10 cm max.
Espacement entre les dents : 2 cm min.

Râteau à sole:
Largeur : 130 cm max.
Longueur des dents non piquantes : 20 cm max.
Espacement entre les dents : 7 cm min.

Fourchette, tournevis, couteau, détroqueur :
Longueur manche et lame : 20 cm max.
Largeur de la lame : 5 cm max.

Époussette, Bichette à lame, Bichette à corne, pousseur, bouquet ou haveneau
Largeur maximale du filet : 2 mètres
Maillage filet : 16mm, maille étirée

Fourche
4 dolges max.
Longueur 20 cm max.
Espacement entre les dents : 3 cm min.

Informations valables en Manche : Arrêté préfectoral du 22/02/2021

Principales espèces pêchées	Mars (M)	Mars (M)		Craie (C)	
		Période de pêche	Limites journalières	Période de pêche	Limites journalières
Amande de mer	4*	1/8 au 30/4	100	Tout l'année*	5 kg pers.
Araignée de mer	12	15/10 au 1/9	10	Tout l'année	5 kg pers.
Bigorneau	7	Tout l'année	11	Tout l'année	5 kg pers.
Bouquet	15	1/7 au 1/2 août	50 pers.	1/7 au 1/2 août	5 kg pers.
Buicot	4, 5	1/2 au 30/12	10	Tout l'année	5 kg pers.
Coque	11, 7	Tout l'année	100	Tout l'année	5 kg pers.
Coquille St-Jacques	11	1/10 au 1/5 décembre	30	1/10 au 1/4/1	5 kg pers.
Couteau	10	Tout l'année	11	Tout l'année	5 kg pers.
Crevette grise	3	Tout l'année	50 pers.	Tout l'année	11
Etrille	6, 5	Tout l'année	40	Tout l'année	11
Homard	10, 7	Tout l'année	4	Tout l'année	11
Huître creuse	6	1/8 au 30/4	72	Tout l'année	5 kg pers.
Huître plate	6	1/8 au 30/4	40	Forme	5 kg pers.
Moule	4	Tout l'année	100	Tout l'année	5 kg pers.
Ormeau	10	15/10 au 30/12	12	Tout l'année	5 kg pers.
Palourde	4	Tout l'année	100	Tout l'année	5 kg pers.
Palourde bleue / Craie bleue	4	Tout l'année	100	Tout l'année*	5 kg pers.
Pêche	4, 3	1/8 au 30/4	100	Tout l'année*	5 kg pers.
Spirale	11	Tout l'année	100	Tout l'année	5 kg pers.
Talline	15	Tout l'année	11	Tout l'année*	5 kg pers.
Tourteau	14	Tout l'année	10	Tout l'année	5 kg pers.

Râteau à sole:
Largeur : 130 cm max.
Longueur des dents non piquantes : 20 cm max.
Espacement entre les dents : 7 cm min.

Fourchette, tournevis, couteau, détroqueur :
Longueur manche et lame : 20 cm max.
Largeur de la lame : 5 cm max.

Époussette, Bichette à lame, Bichette à corne, pousseur, bouquet ou haveneau
Largeur maximale du filet : 2 mètres
Maillage filet : 16mm, maille étirée

Fourche
4 dolges max.
Longueur 20 cm max.
Espacement entre les dents : 3 cm min.

Informations valables en Manche : Arrêté préfectoral du 22/02/2021

Le rôle de l'APP2R à l'égard du public

- Depuis 2014 un Médiateur de l'estran à plein temps de Champeaux à Gouville incl. En partenariat avec AVRIL. Actuellement Maxime Spagnol
- Un écomusée saisonnier à Agon-Coutainville
- 1500 personnes formées aux méthodes de pêche écoresponsables
- Des sorties nature « les curiosité de l'estran »
- Un site internet très complet app2r.org
- Des malles pédagogiques à disposition
- Un concours photo en 2021 (bi-annuel)
- Des nettoyages de plage



Quelques pistes pour le futur

- Reconnaître au niveau départemental l'importance de la pêche à pied (environnemental, économique, social)
- Adopter une stratégie: Faire de la Manche un modèle de développement durable dans le domaine maritime (Ref : Ile d'Oleron)
- Créer un réseau de médiateurs de l'estran répartis géographiquement
- Explorer un classement de notre estran extraordinaire et unique en Site patrimonial remarquable

J'ai du temps pour des questions

Quelques connexions utiles

Médiateur : Maxime Spagnol tel 0785779026

Site de l'APP2R: www.app2r.org

N° appel d'urgence 196